



www.fcpe.asso.fr

Laurence Guillermou
chargée de
communication

T : 01 43 57 16 16
M : 06 82 81 40 82

108/110, avenue Ledru-
Rollin
75544 Paris Cedex 11

Communiqué de presse

2 juin 2018

Interdiction du portable : sur le plan du droit et de la pédagogie, un texte qui n'apporte rien

Aujourd'hui les députés examinent en plénière un texte du groupe LREM visant à interdire le portable à l'école. Cette mesure voulue par le président de la République durant sa campagne laisse les parents dubitatifs.

Ce texte aurait pu être l'occasion d'aborder trois points essentiels que soulève la place du portable à l'école.

D'une part, l'attachement des parents eux-mêmes au fait que leurs enfants aient un portable. Façon de se rassurer, de garder le contact et de garder un lien avec l'élève, le portable est plébiscité par les parents dès l'entrée au collège. Quel parent n'a jamais fait de sms en cours de journée, pour annoncer que finalement c'est l'autre parent qui viendra à la sortie, qu'il ne faut pas oublier le rendez-vous chez l'orthophoniste ou tout autre petit message du quotidien ?

La question du traitement de l'infraction au règlement intérieur est également oubliée. Souvent, la punition la plus utilisée, c'est la confiscation. Or, la jurisprudence a considéré qu'il s'agissait d'une atteinte disproportionnée au droit de propriété. Certains parlementaires ont proposé des amendements permettant la confiscation, sans se poser la question de la sécurité juridique des personnels qui confisquent, puisqu'ils se retrouvent alors à devoir garantir la mise en sûreté d'un objet considéré comme précieux.

Enfin, plus grave, ce texte n'apporte aucun intérêt pédagogique. Alors que l'on parle d'introduire du numérique dans les apprentissages, ou que l'on s'interroge sur la place de celui-ci dans le monde du travail, sur son poids dans notre économie et sur l'importance de former la jeunesse à ses usages, il nous paraît paradoxal d'interdire dans l'école cette fenêtre sur le monde que nos adolescents trimballent au fond de leur poche.

Alors que nous-mêmes adultes peinons à nous défendre et à préserver notre attention et notre capacité à trier les informations, il est normal de vouloir préserver nos enfants.

Cependant, il ne semble pas aux parents de la FCPE que soustraire l'enfant au danger soit le meilleur moyen de le préserver. Au contraire, nous risquons de contribuer à former une génération de jeunes ne disposant pas des codes et des enseignements nécessaires pour faire face à cette sur-

sollicitation. Il serait plus judicieux de reconnaître l'existence de ce risque, d'accompagner les jeunes dans l'usage des écrans et leur apprendre à les mettre à distance.

Cette proposition de loi ne comporte aucun volet pédagogique, aucun volet d'éducation aux usages du numérique. En cela, elle nous semble ne pas répondre aux enjeux à venir pour notre jeunesse. Pour la FCPE, les parlementaires LREM et le ministre de l'Éducation feraient mieux de revoir leur copie, les parents d'élèves attendent de véritables avancées en matière d'éducation au numérique afin de préparer notre jeunesse à son utilisation et la préserver de ses dangers.